



## VILLE DE VIRY-CHATILLON

Simone MATHIEU (PS)

- 30 241 hab. -

### *L'Agenda 21 local de Viry-Châtillon*

La ville de Viry-Châtillon a développé une procédure originale et pluri-partite pour la définition de sa stratégie territoriale de développement durable. Appuyée sur une approche intégrée et sur une mobilisation forte en interne et en externe, cette stratégie intègre dans un même processus la préparation du PLU et du 1<sup>er</sup> plan d'actions Agenda 21.

#### **L'approche globale de développement durable**

Un service spécifique Agenda 21 est chargé depuis 2004 d'amener à maturation une stratégie territoriale de développement durable, sur la base d'une délibération des élus pour la mise en œuvre d'une démarche Agenda 21. Cette délibération a fixé 7 axes stratégiques pour ces travaux :

- Aménager et gérer la ville
- Habitat, cadre de vie et préservation des ressources
- Préserver le patrimoine et améliorer la qualité de vie
- Informer, sensibiliser, former et se concerter pour agir ensemble
- L'emploi et le développement économique solidaire
- Faire de la ville un exemple à partir de son patrimoine et de son action
- La coopération internationale.

Toutes les étapes de construction de la stratégie (diagnostic, concertation, définition des enjeux) concernent à la fois le PLU et l'Agenda 21, afin de refonder les politiques municipales en fonction des grands objectifs à atteindre dans les 10 ans à venir.

La démarche est placée sous le co-pilotage des services Agenda 21 et Urbanisme de la ville, en coordination avec deux instances de concertation :

> Le Comité de pilotage, composé d'élus et des services, de représentants du monde associatif, du Conseil municipal des jeunes, du Conseil des Aînés, des Conseils de quartiers, des services de l'Etat, des entreprises, des syndicats et de l'Education nationale.

> Le Comité technique, constitué d'élus, de représentants des services et de la Communauté d'agglomération. Il a pour mission l'élaboration de propositions concrètes, soumises au Comité de pilotage, tant en terme de méthodologie que de contenu. Il se réunit tous les 15 jours.

Le suivi et l'évaluation de la démarche Agenda 21 seront partagés avec la société civile. Trois catégories d'indicateurs seront définis pour évaluer l'efficacité du programme, l'efficience des actions et la pertinence des initiatives réalisées.

Parallèlement à la construction de la stratégie, la Ville mène un programme pour une « Mairie exemplaire », en particulier sur les achats responsables, les économies de ressources et le statut des travailleurs handicapés.

## Les acquis effectifs

La Ville a engagé des actions concrètes qui nourriront le 1<sup>er</sup> plan d'actions Agenda 21, à paraître en 2007. On peut citer :

### Mobilisation des élus, des services et des habitants :

- Analyse de 5 quartiers de la ville, pour préparer des quartiers durables (50 conseillers de quartiers associés)
- Accompagnement de l'Agenda 21 scolaire du collège Olivier de Serres, en partenariat avec l'Agenda 21 du département de l'Essonne
- Création du passeport citoyen du développement durable et du jeu « Visas pour ma planète », édités à 5000 exemplaires et diffusion à toutes les écoles, collèges, conseils de quartiers, ainsi qu'aux comités de pilotage, aux villes jumelées et à l'intercommunalité.

### Transports, mobilité, accessibilité :

- Achat d'une station de compression GNV et de 9 véhicules GNV
- Concertation avec le Port Autonome de Paris pour développer le transport fluvial
- Mise en œuvre de l'opération « marchons vers l'école »
- Création de 7 itinéraires de circulations douces (soit un total de 15 km).

### Achats responsables et commerce équitable :

- Insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics : la ville impose maintenant aux entreprises prestataires le respect de la Loi Handicap de février 2005 (6 % d'employés handicapés) et de normes environnementales (certification ISO 14001 ou équivalent)
- Signature d'une convention avec Max Havelaar et le collectif de l'éthique sur l'étiquette, pour renforcer les critères de responsabilité sociale dans les marchés.

Economie solidaire : appui financier au secteur de l'économie sociale : régies de quartier, épicerie sociale, chantiers-écoles... (à hauteur de 184 517 € en 2005) et soutien technique à une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) pour développer l'agriculture bio.

### Coopération internationale :

- Co-signature avec Erftstadt de la Charte d'Aalborg à l'occasion des 25 ans de jumelage. Ce renouvellement de la coopération entre les deux villes, basée sur le développement durable, donnera lieu à des « Conférences du futur » pour confronter les pratiques, échanger sur les projets et développer des initiatives communes en matière de développement durable.
- Participation au réseau européen URBAN pour la promotion des projets en faveur du développement durable des villes et quartiers en crise de l'Union européenne.

### **Commentaires :**

**Contact** : Sylvette MATTEOLI, chargée de mission « Agenda 21 » - 01 69 12 62 12